

Jean-Baptiste André Godin à Louis Lemerrier, 6 juin 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (199r, 200v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Lemerrier, 6 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43114>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[6 juin 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lemerrier, Louis](#)

Lieu de destination80, rue Grignan, Marseille (Bouches-du-Rhône)

Description

Résumé Godin explique à Louis Lemerancier pourquoi il n'a pas répondu à sa lettre du 26 février 1864 de demande d'emploi en qualité de voyageur de commerce : parce qu'il avait suffisamment de voyageurs, parce qu'il ne voulait pas prendre en charge les frais de son déplacement de Marseille jusqu'à Guise à Guise nécessaire à la connaissance des produits, et parce qu'il n'avait pas de renseignements sur lui. Godin veut bien toutefois reconsidérer sa position si Lemerancier accepte de lui donner des références, de faire un stage à l'usine de Guise et s'il accepte les conditions de rémunération : 6 F par jour, 0,10 F par kilomètre, 3 % de commission sur les ventes jusqu'à 500 F et 1 % sur le surplus.

Notes Lieu de destination : d'après le texte de la lettre.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quercy le 6 juin 1866

Monsieur Louis Desvignes

Je ne puis oser de répondre comme vous
en faites la remarque à votre lettre du
26 février. Je dois en raison du concours
que vous consentez de votre intention première
de faire les voyages pour moi, vous en
dire la moitié la première est que j'ai fait
les voyages suffisants à ma disposition
mais rien pourtant qui suppose à ce que
je vous accepte de faire de que nos
intérêts communs puissent y trouver leur
compte. mais une difficulté très grande à
mes yeux m'a arrêté et je vous l'ai
signifié au moment de la plume.

Je ne puis accepter sérieusement les voyages
qu'en tenant la connaissance complète
de nos articles. le nombre en est trop
considérable pour que cela puisse s'acquiescer
sans par un certain temps de séjour dans
mon œuvre consacré à leur étude.

Je n'aurais pas de motif pour vous
proposer de prendre à ma charge les
fraies d'un déplacement aussi onéreux que
le serait celui de venir de Marseille à Quercy
passer 15 jours en un mois pour y faire
mes produits. je n'aurais pas non plus
et n'ai pas encore de renseignements sur
vous qui me permettraient d'être certain

même que nous ^{avons} considérons après ce premier
 état. le fruit de votre voyage, qui prouve
 de vos considérations par lesquelles pas pourrais pas
 à ma charge par me trouverais pas plus près de
 le provoquer à des risques et qu'il est la
 pourquoi j'en suis sûr dans les examens de votre
 la question qui vous amène à l'autant
 plus de savoir que vous n'avez pas de la faire
 si par navais l'attention d'admettre votre demande
 par ce me disant pas non plus qu'il est
 plus avantageux pour mon bien d'accepter
 d'accepter résidant dans le pays de tant ainsi
 même, il faut pendant les mois de l'hiver en les
 voyages sont suspendus. aux progrès qui
 de habitent dans les lieux, les produits sont
 moins connus d'un, mais il n'est pas de
 l'argent qui nait de ception. et l'absence que
 vous pourriez en mettre à me représenter ou
 suggérer le désir de me renseigner sur deux
 d'après de me dire jusqu'à quel point
 vous seriez vous risquer à mon acceptation
 après un stage fait en. et donner moi tous
 les moyens de résister en votre présence qui
 ne sont pas susceptibles de mener à votre
 position présente.

Vous me parlez de 5% pour placement à la
 commission mais est ce à quoi on résout les
 affaires faites dans le monde par nos voyageurs ou
 les qui ont, ce n'est pas par l'absence par
 le franc par pour et 3% de commission sur les affaires
 jusqu'à 500 et 1% au-dessus de
 celles qui dépassent 500. vous rendez mon
 tarif par le même chemin

Veuillez agréer mes vœux parfaits

G. D. L.